

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL d'UFR  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : A**

Sièges à pourvoir : 10 titulaires  
 Inscrits : 31  
 Votants : 24  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 23  
 Taux de participation électorale : 77%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	23	10		10

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	10	BORG Jean-Paul DIGNAT-GEORGE Françoise DEVRED François SABATIER-MALATERRE Florence RATHELOT Pascal BADENS Catherine PICCERELLE Philippe AZAS Nadine TERME Thierry SOLAS-CHESNEAU Caroline

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
de la Faculté de Pharmacie**

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : A**

Sièges à pourvoir : 7 titulaires  
 Inscrits : 31  
 Votants : 24  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 23  
 Taux de participation électorale : 77%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	23	7		7

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	7	TERME Thierry BADENS Catherine PICCERELLE Philippe CAMOIN-JAU Laurence KOVACIC Hervé BARDIN Nathalie HONORE Stéphane

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : A**

Sièges à pourvoir : 12 titulaires  
 Inscrits : 31  
 Votants : 24  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 23  
 Taux de participation électorale : 77%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	23	12		12

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	12	DIGNAT-GEORGE Françoise
		DEVRED François
		BUN Sok-Siya
		CICCOLINI Joseph
		BARBIER Pascale
		GUILLET Benjamin
		AZAS Nadine
		KOVACIC Hervé
		CAMOIN-JAU Laurence
		CURTI Christophe
		BADENS Catherine
		BERGE-LEFRANC David

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026  
Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**



**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DE L'UFR  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 10 titulaires  
 Inscrits : 63  
 Votants : 47  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 46  
 Taux de participation électorale : 74%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	46	10		10

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	10	HACHE Guillaume BROGGI Julie PRIMAS Nicolas CARRE Manon LAMY Edouard DUCROS Caroline GARAYEV Elnur SIANI Carole NICOLAY Alain BERTAUD Alexandrine

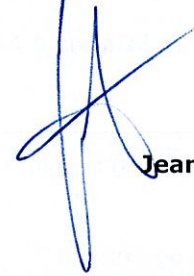
Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 7 titulaires  
 Inscrits : 63  
 Votants : 47  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Suffrages valablement exprimés : 47  
 Taux de participation électorale : 74%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	47	7		7

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	7	ALIBERT Sandrine
		GELLIS Armand
		WOLFF Estelle
		LAMY Edouard
		ESTEVE Marie-Anne
		MONTANA Marc
		BERTAUD Alexandrine

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie

**Jean Paul BORG**





**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 12 titulaires  
 Inscrits : 63  
 Votants : 47  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 46  
 Taux de participation électorale : 74%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	46	12		12

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour la Faculté de Demain	12	BAGHDIKIAN Béatrice BITTAR Fadi GATTACCECA Florence CORREARD Florian DINET Céline DESMARCHELIER Charles MASI Muriel FABRESSE Nicolas VELIER Mélanie SPITZ Cédric WALTON Alexandra VILLARD Pierre-Henri

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
A LA COMMISSION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 15 titulaires  
 Inscrits : 63  
 Votants : 47  
 Bulletins blancs ou nuls : 2  
 Suffrages valablement exprimés : 45  
 Taux de participation électorale : 74 %

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour la Faculté de Demain	45	13		13



**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	
Ensemble pour la Faculté de Demain	13	TELLIER Edwige BURIC Duje COHEN Anita PAOLI-LOMBARDO Romain DESGROUAS Camille REDON Sébastien GHAYAD Sandra	SAUZET Christophe PAGNIER Isabelle BREUZARD Gilles RODALLEC Anne CORREARD Florian CERINI Claire

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Doyen de l'UFR Pharmacie

  
**Jean Paul BORG**  




**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DE L'UFR  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège** : IATSS

Sièges à pourvoir : 4 titulaires  
 Inscrits : 76  
 Votants : 52  
 Bulletins blancs ou nuls : 2  
 Suffrages valablement exprimés : 50  
 Taux de participation électorale : 68 %

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Rassemblement des BIATSS	50	4		4

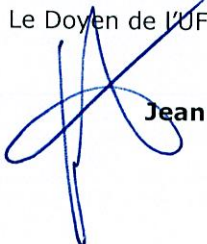

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Rassemblement des BIATSS	4	MABROUKI Fathi GIACOMETTI Sarah REMUSAT Vincent ABOU Lydia

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026  
 Pour le Président et par délégation  
 Le Doyen de l'UFR Pharmacie  
**Jean Paul BORG**



**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : IATSS**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 76  
 Votants : 52  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Suffrages valablement exprimés : 52  
 Taux de participation électorale : 68%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Rassemblement des BIATSS	52	2		2

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Rassemblement des BIATSS	2	ORNETO Caroline MARCONOT Grégory

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**





**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : IATSS**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 76  
 Votants : 52  
 Bulletins blancs ou nuls : 2  
 Suffrages valablement exprimés : 50  
 Taux de participation électorale : 68%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Rassemblement des BIATSS	50	2		2

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Rassemblement des BIATSS	2	CHASPOUL Florence MULLER Théo-Bob

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie

**Jean Paul BORG**





**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DE L'UFR  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : USAGERS**

Sièges à pourvoir : 8 titulaires / 8 suppléants  
 Inscrits : 2688  
 Votants : 208  
 Bulletins blancs ou nuls : 10  
 Suffrages valablement exprimés : 198  
 Taux de participation électorale : 8%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pharmavenir	198	16		8 titulaires 8 suppléants

**Sont élus :**

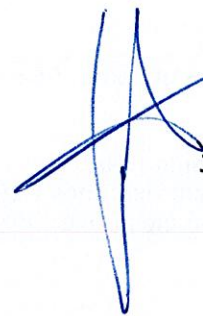
Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
Pharmavenir	8	SUZE—ROUCHOUSE Dylan DUPUIS Laurine LAPAIX Vincent KOCH-LEGRAND Mélanie NASSER-VEISSEL Pierre-Alexandre FARRE Solème ADAM Hugo JARJOUR Salma	CLAUDEPIERRE Evan NOEL Camille GUENAND Benjamin MINETTI Mathilde MARANT Fabio MOREIRA Liana TAVERNE Anatole FRERE Aelita

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : USAGERS**

Sièges à pourvoir : 14 titulaires  
 Inscrits : 2688  
 Votants : 207  
 Bulletins blancs ou nuls : 11  
 Suffrages valablement exprimés : 196  
 Taux de participation électorale : 8%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pharmavenir	196	14		14

**Sont élus :**



Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Pharmavenir	14	OUKASSI Camélia OTTAVI Clément FERRAT Alice THOMAS Antonin ROBINET-RAMADIER Mélanie MARIOTTE Alexandre DEMOLDER Pauline CABRE Maxime DA SILVA TEIXEIRA Biatriz FEBRIER Julien MARQUEZ Cylia PINERO Enzo LIN Caroline POUGET Simon

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR Pharmacie



**Jean Paul BORG**

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 7 janvier 2026 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : USAGERS**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 29  
 Votants : 4  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Suffrages valablement exprimés : 4  
 Taux de participation électorale : 14%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pharmavenir	4	2		2

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Pharmavenir	2	BRUYAT Amandine ARCANI Vincent

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie



Jean Paul BORG



